



NOUVELLE GAMME TARIFAIRE

COMME UN AVANT-GOÛT DE LA CONCURRENCE !

Le déploiement de la Nouvelle Gamme Tarifaire introduit une tarification davantage opaque et historiquement inégale selon les régions.

L'utilisateur est plus que jamais considéré comme un « client » et le cheminot mis au pilori.

Lors de la mobilisation des cheminots contre le « pacte ferroviaire », le Gouvernement et la Direction SNCF se sont évertués à présenter les bienfaits de l'ouverture à la concurrence et de la « liberté » tarifaire régionale.

Il s'agissait d'opposer les intérêts des usagers aux revendications des cheminots en matière d'emploi, de conditions de travail et de rémunération.

Comme pour EDF et France Télécom, la concurrence devait bénéficier aux usagers en matière de tarifs.

La Nouvelle Gamme Tarifaire (NGT) donne un vif aperçu de l'ouverture à la concurrence introduite par une réforme construite sur le mensonge.

Une tarification qui sonne le glas du service public ferroviaire.

Alors que la Direction présente la Nouvelle Gamme Tarifaire (NGT) comme la clé du dédale tarifaire, les usagers vont subir des inégalités et une explosion des prix.

La tarification nationale et les cartes « liberté », « avantage » auront des déclinaisons différentes selon les régions.

Ainsi, pour la même carte « avantage », un usager peut se voir attribuer des tarifs différents pour un trajet régional.

Par exemple, pour un prix d'achat identique de la carte « avantage », les usagers de la Région Nouvelle Aquitaine et ceux du Centre Val De Loire n'auront pas accès aux mêmes réductions.

Un trajet Chartres/Paris (82 km) passe de 15 à 18 et même de 3.40 à 6.20 euros pour Chartres/Maintenon (18 km).

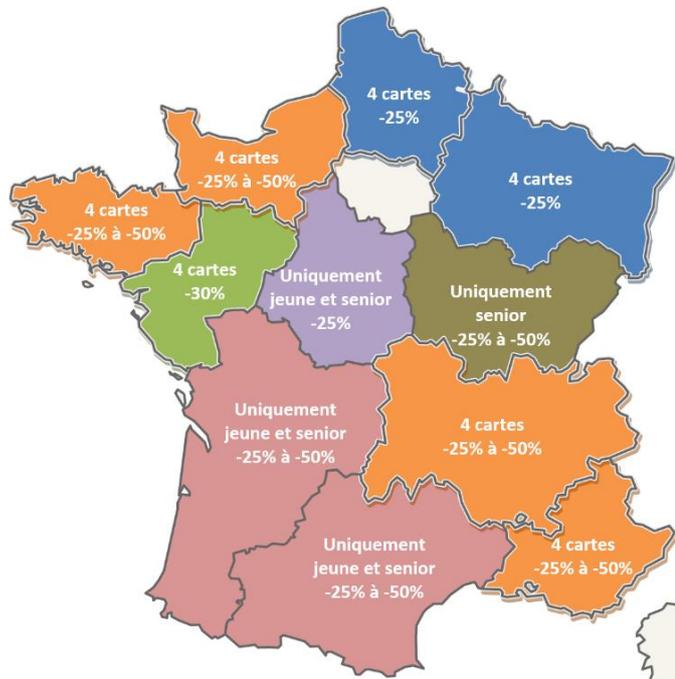
| | JEUNE | SENIOR | WEEK-END | FAMILLE |
|---------------------------------------|-----------------|--------|-------------------------------|--------------|
| AURA PACA BRETAGNE NORMANDIE | | | -25% EN BLANC -50% EN BLEU | |
| PAYS DE LA LOIRE | | | UN SEUL TAUX : -30% | |
| HAUTS-DE-FRANCE GRAND EST | | | UN SEUL TAUX : -25% | |
| NOUVELLE-AQUITAINE OCCITANIE | | | -25% EN BLANC -50% EN BLEU | NON ACCEPTEE |
| CENTRE-VAL DE LOIRE | | | UN SEUL TAUX : -25% | |
| BOURGOGNE FRANCHE-COMTE | NON ACCEPTEE | | -25% EN BLANC -50% EN BLEU | |



Bref, un méli-mélo tarifaire qui ajoute à l'opacité et met fin à un modèle où les usagers bénéficiaient des mêmes conditions tarifaires nationales quelle que soit leur région.

D'autant plus que la réduction est calculée sur la base d'un tarif en 1ère classe, alors que le voyage s'effectue en seconde.

Les usagers subissent les premières conséquences tarifaires de l'ouverture à la concurrence que la Direction SNCF et le Gouvernement préparent.



TRACEO, facteur multiplicateur d'inégalités territoriales !

TRACEO est le nouveau terminal de paiement permettant de traiter sous forme numérique les chèques bancaires, postaux et vacances afin de supprimer les emplois des cheminots des caisses principales.

Seuls les guichets et les gares qui en sont équipés peuvent accepter ces moyens de paiement.

En déployant partiellement TRACEO, la Direction interdit donc aux usagers le paiement par chèques dans les gares ou guichets non équipés.

De plus, ces usagers n'ont plus accès à certains tarifs comme le « Billet Annuel » dont la réduction à 50% est subordonnée au paiement par chèques vacances.

Des cheminots cloués au pilori.

Aux guichets dans les gares ou au téléphone dans les CLD (Centres Lignes Directes), parallèlement à l'allongement des files d'attente ou des temps d'attente, ces inégalités tarifaires font se multiplier les situations explosives.

Sans avoir bénéficié de véritables formations sur la NGT, les cheminots de la vente sont en première ligne face au mécontentement légitime des usagers qui font les frais de la stratégie de la Direction et du Gouvernement.

**Le 4 juin 2019,
ENSEMBLE,
agissons pour construire l'avenir**